

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 23 juin à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, M. Dambricourt, Mme Becquet, Mme Scotté, M. Odièvre, Mme Delhay, M. Buckman, Mme Cadet, M. Charlemagne, Mme Soltysiak, M. Révillon, M. Dacquin, M. Penez, M. Blin, M. Marie, Mme Voet.

Absents : Mme Wuyts, Mme Cabre, M. Vanpoperinghe (pouvoir à M. Dambricourt), Mme Binet (pouvoir à M. Deschodt).

Rentrée scolaire 2025 : fixation des tarifs d'utilisation des salles des sports

Le tarif horaire d'occupation des salles de sports communales pour les collèges public et privé est fixé à 15 € par heure depuis 2022, ce tarif est reconduit. *Vote à l'unanimité*

Rentrée scolaire 2025, fixation des tarifs de la restauration scolaire

La commission cantine réunie le 17 juin a constaté que le prix de revient d'un repas est passé de 9,25 € à 10,22 €, avec une hausse de 1297 repas servis par rapport à l'année scolaire dernière.

Les tarifs avaient été augmentés de 40 cts en 2024, la commission a proposé le maintien du tarif :

- enseignant : 5,40 €
- élève extérieur : 4,70 €
- élève ULIS et wattenais en primaire : 3,60 €
- élève wattenais en maternelle : 3,40 €

La commission a instauré un surcoût de 1 € pour toute inscription tardive aux repas, et la facturation du repas non pris s'il n'a pas été annulé dans les délais. *Vote à l'unanimité*

Rentrée scolaire 2025 : transport des collégiens hors zone et écoliers de Loverstel

La commune prend en charge le transport des collégiens de Loverstel à hauteur de 50 € du tarif facturé par la région. Cela concerne les enfants pas assez éloignés du collège pour pouvoir bénéficier de la gratuité. Elle prend également en charge le transport des élèves se rendant dans les établissements du centre-ville. Cette mesure est reconduite pour la prochaine année scolaire. *Vote à l'unanimité.*

Rentrée scolaire 2025 : forfait pédagogique

La commune a obligation de couvrir les dépenses pédagogiques pour les élèves des écoles publiques et pour les élèves wattenais des écoles privées. Il est proposé de reconduire le forfait fixé à 50 € par enfant. *Vote à l'unanimité*

Adhésion à l'assurance statutaire CDG59

Il est proposé aux élus de reconduire l'adhésion au contrat d'assurance proposé par le CDG59 qui permet de couvrir les risques liés aux absences des agents titulaires. *Vote à l'unanimité*

Création d'un poste de responsable des services techniques

En raison d'un prochain départ en retraite, un recrutement sera à prévoir à compter du 1er octobre. M. le Maire propose au Conseil de remplacer le poste laissé vacant par un poste de responsable des services techniques. Celui-ci devra participer aux missions de terrain mais devra également assurer le suivi quotidien de l'équipe technique en lien avec la DGS et l'élus référent. Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie C agent de maîtrise principal ou de catégorie B grade de technicien. Une annonce sera publiée selon les formes réglementaires. *Adoption par 17 voix pour et 4 contre*